

Modifications des Règlements

Généraux LIBRAIRIE

Assemblée du 27 juin 2026

Saison 2025-2026	Saison 2026-2027
<p>CHAPITRE 2 -- OBTENTION DE LA LICENCE</p> <p>SECTION 1 : CATEGORIES D'AGE</p> <p>ARTICLE 36 Les joueurs et les joueuses sont répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes, pour la saison 2025-2026 :</p> <p>6 et U6 F : nés en 2020 ou 2021 dès l'âge de 5 ans 7 et U7 F : nés en 2019 ; 8 et U8 F : nés en 2018 ; 9 et U9 F : nés en 2017 ; 10 et U10 F : nés en 2016 ; 11 et U11 F : nés en 2015 ; 12 et U12 F : nés en 2014 ; 13 et U13 F : nés en 2013 ; 14 et U14 F : nés en 2012 ; 15 et U15 F : nés en 2011 ; 16 et U16 F : nés en 2010 ; 17 et U17 F : nés en 2009 ; 18 et U18 F : nés en 2008 ; 19 et U19 F : nés en 2007 ; Senior et Senior F : nés entre 1990 et 2006, les joueurs et joueuses nés en 2006 étant de catégorie U20 ou U20 F ; Senior-Vétéran : nés avant 1991 (uniquement les joueurs).</p>	<p>CHAPITRE 2 - OBTENTION DE LA LICENCE</p> <p>SECTION 1 : CATEGORIES D'AGE</p> <p>ARTICLE 36 Les joueurs et les joueuses sont répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes, pour la saison 2026-2027 :</p> <p>6 et U6 F : nés en 2021 ou 2022 dès l'âge de 5 ans 7 et U7 F : nés en 2020 ; 8 et U8 F : nés en 2019 ; 9 et U9 F : nés en 2018 ; 10 et U10 F : nés en 2017 ; 11 et U11 F : nés en 2016 ; 12 et U12 F : nés en 2015 ; 13 et U13 F : nés en 2014 ; 14 et U14 F : nés en 2013 ; 15 et U15 F : nés en 2012 ; 16 et U16 F : nés en 2011 ; 17 et U17 F : nés en 2010 ; 18 et U18 F : nés en 2009 ; 19 et U19 F : nés en 2008 ; Senior et Senior F : nés entre 1991 et 2007, les joueurs et joueuses nés en 2007 étant de catégorie U20 ou U20 F ; Senior-Vétéran : nés avant 1992 (uniquement les joueurs).</p>

Saison 2025-2026	Saison 2026-2027
<p>Championnat Seniors D1 à D5 Les championnats sont constitués en poule de 10 équipes</p>	<p><u>Pour la saison 2026 – 2027</u> Seniors D1 passe de 4 poules de 10 équipes à 3 poules de 12 équipes Seniors D2 passe de 6 poules de 10 équipes à 5 poules de 12 équipes Seniors D3 passe de 6 poules de 10 équipes à 5 poules de 12 équipes Seniors D4 passe de 7 poules de 10 équipes à 6 poules de 12 équipes Les seniors D5 sont en poules de 12 équipes</p> <p><u>Saison 2027-2028</u> Seniors D2 passera de 5 poules de 12 équipes à 4 poules de 12 équipes</p>

Modifications des Règlements Généraux suite aux vœux

Vœux déposés par les clubs

Saison 2025-2026	Saison 2026-2027
<p>ANNEXE 3 BIS REGLEMENTS DES COMPETITIONS en FOOTBALL EDUCATIF</p> <p><u>Critérium U10/U11 et U12/U13 (excepté le niveau 1)</u></p> <p>Les remises générales sont reprogrammées par l'instance.</p> <p><u>Plateau Football à 5</u></p> <p>Plateau ouvert aux joueurs et joueuses U8, U9 et U10 F</p> <p>ANNEXE 3 CHAMPIONNATS ET COMPETITIONS JEUNES</p> <p><u>Tirage au Sort Préd1 (phase 2) (U14-U15-U16 et U17)</u></p> <p>Tirage au sort intégral des 4 groupes de préd1</p>	<p>ANNEXE 3 BIS REGLEMENTS DES COMPETITIONS en FOOTBALL EDUCATIF</p> <p><u>VŒU 1</u></p> <p><u>Critérium U10/U11 et U12/U13 (excepté le niveau U13 D1) pour la phase 2</u></p> <p><i>En cas de remise générale, il n'y aura pas de reprogrammation de la journée reportée par le service compétition du District, charge aux clubs de trouver une date de report (accord impératif des deux clubs)</i> <i>Date d'effet saison 2026 – 2027</i></p> <p><u>VŒU 2</u></p> <p><u>Plateau Football à 5</u></p> <p><i>Organisation de plateau ou de critérium U9 foot à 8, à partir du 01 avril de la saison, sous couvert d'un encadrement strict et de contrôle.</i></p> <p>ANNEXE 3 CHAMPIONNATS ET COMPETITIONS JEUNES</p> <p><u>VŒU 3</u></p> <p><u>Tirage au Sort Préd1 (phase 2) (U14-U15-U16 et U17)</u></p> <p><i>Les équipes émanant du secteur littoral seront reversées dans 2 groupes au lieu de 4 (3 équipes maximum par groupes), dans le cas où il y aurait plus de 6 équipes du secteur littoral, celles-ci seront reversées dans 3 groupes.</i> <i>Date d'effet saison 2026-2027</i></p>

TERRAINS

Cas général

Lorsque les perturbations sont trop tardives pour en aviser à temps la Commission organisatrice et le club visiteur, l'arbitre désigné sera seul juge de l'impraticabilité du terrain.

VŒU 4

TERRAINS

Cas général

Lorsque les perturbations sont trop tardives pour en aviser à temps la Commission organisatrice et le club visiteur, l'arbitre désigné sera seul juge de l'impraticabilité du terrain.

Les joueurs / arbitres doivent être dotés de chaussures adéquates afin d'évoluer sur un terrain « herbe » et « synthétique », en cas de déclaration d'une impraticabilité d'un terrain le jour J par l'arbitre de la rencontre et si un terrain dans la même enceinte sportive est disponible (libre de rencontre officielle) et sous couvert de l'accord de l'astreinte, la rencontre devra se jouer sur le nouveau terrain et aucun report pour un manquement d'équipement des joueurs et officiels ne sera autorisé.